

Séance du vendredi 09 février 2024

Date de la convocation: 07/02/2024

**Membres en  
exercice : 14**

**Présents : 9**

**Votants: 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

*L'an deux mille vingt-quatre et le neuf février l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Anne COLLINOT, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU,  
Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie  
ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés** : Jean-Jacques DEBIEVE par Michèle MATHIEU,  
Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Emilie KONNERT par  
Joël BOISSIERE

**Excusés** : Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

**Absents:**

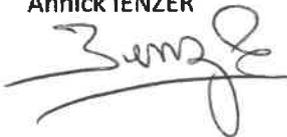
**VENTE DE MOBIL HOME DU CAMPING MUNICIPAL - (D 2024 002)**

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'état de vétusté des trois bungalows de type SUN LIVING, mis en service en 2003 et acquis en seconde main par la Commune en 2006 pour être installés dans le camping municipal, et les désordres que cet état peut générer dans le cadre de l'exploitation dudit camping ; il souligne le risque réputationnel associé à ces désordres. Dans ce contexte, il informe le Conseil municipal de la possibilité de vendre chacun de ces bungalows au prix unitaire de 5 000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,  
AUTORISE le Maire à vendre les trois bungalows au prix unitaire de 5 000 € TTC  
AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance  
Annick IENZER



Le Maire  
Olivier MAGUET

